Service Emploi

DEMANDE DE REMISE D'OFFRES

« CRÉATION D'UN PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT À L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ »

Introduction et contexte

Depuis 2021, la Commune d'Etterbeek propose des programmes de coaching à l'entreprenariat gratuits au sein de la Maison des Entrepreneurs, dénommée Innov'ett. Innov'ett est ainsi devenu un véritable incubateur dédié à l'entreprenariat local à Etterbeek, ayant pour vocation générale d'accompagner les porteur·euse·s de projets, indépendant·e·s et créateur·ice·s d'entreprises dans le développement de leurs activités.

Dans la continuité des initiatives menées au sein d'Innov'ett, la Commune entend mettre en place, pour la première fois, **un programme d'accompagnement et de coaching destiné spécifiquement à l'entrepreneuriat féminin**.

En ciblant les femmes, la Commune ambitionne non seulement de renforcer leur présence dans le secteur de l'entreprenariat en Région Bruxelloise, plus particulièrement à Etterbeek, mais aussi de lutter contre les stéréotypes qui subsistent dans ce milieu majoritairement masculin.

Le cycle de formation/coaching et d'activités annexes envisagés repose sur les piliers suivants :

- Encourager les femmes à prendre confiance en elles ;
- Lever les barrières et les freins qui les empêcheraient d'avancer et briser le plafond de verre ;
- Tout en les aidant à se lancer et/ou prendre pleinement leur place dans le monde de la création d'entreprise.

Dans ce cadre, une attention particulière sera consacrée aux femmes issues de la diversité ou de milieux précarisés, pour lesquelles un sentiment de manque de légitimité et de crédibilité est bien souvent à déplorer.

Ce projet est soutenu et subsidié par le Réseau ALDA (European Association for Local Democracy), dans le cadre de l'appel à projets « **Respond Locally to Global Issues - Call for proposal for local actions on Sustainability**».

Grace à cet appui, la Commune entend mettre l'accent sur trois principaux *Objectifs de Développement Durable* (SDG – Sustainable Development Goals) édictés par l'Union Européenne :

- SDG 4 – Éducation de qualité, inclusive et équitable ;
- SDG 5 – Égalité des genres ;
- SDG 8 – Travail décent et croissance économique.

With the financial support of the EU.

This publication was produced with the financial support of the European Union. Its contents are the sole responsibility of the Municipality of Etterbeek and do not necessarily reflect the views of the European Union.

European Association for Local Democracy

Citizens, Equality, Rights and Values programme

Objet et délivrables

La Commune d'Etterbeek recherche donc à s'adjoindre les services d'un prestataire externe spécialisé pour la cocréation d'un programme d'accompagnement et de coaching destiné à l'entreprenariat féminin, tant pour bénéficier de son expertise dans la détermination du contenu, que d'un point de vue opérationnel et organisationnel.

L'appui se fera à plusieurs niveaux et stades du projet et ce, en bonne collaboration avec les services communaux concernés :

- Identification d'un public cible pour le programme, en fonction des besoins déterminés sur le terrain : personnes en phase d'idéation, sur le point de lancer un projet précis, entrepreneuses aguerries, souhaitant opérer un tournant dans leur projet,… – ou d'un pertinent mélange de différents publics ;

- Proposition d'un programme détaillé de formation/coaching et d'activité(s) connexe(s) (conférence, soirée de networking,…) ayant pour objectif de renforcer la confiance en soi, donner envie, idées et moyens d'entreprendre à court ou plus long terme (notamment en termes de recherche de financements), faciliter le parcours entrepreneurial, orienter dans l'écosystème bruxellois,… en tenant compte des réalités du public visé ;

- Proposition d'idées de diffusion et de communication (canaux adaptés ou réseaux spécifiques) pour atteindre le public visé : femmes, minorités de genre, personnes issues de la diversité ou de milieux précarisés, pouvant justifier d'un ancrage dans la Commune d'Etterbeek ;

- Participation à la procédure de recrutement des participantes, ce qui implique tant l'élaboration d'un éventuel formulaire/questionnaire à remplir pour les futures candidates que le processus de sélection de ces candidates.

Le programme proposé doit couvrir deux principaux volets :

- Des **sessions de coaching** qui consistent en des formations collectives et participatives répondant aux piliers évoqués dans l'introduction. Ces formations doivent s'étaler sur une ou plusieurs demi-journée par semaine et ce, durant la période d'accompagnement. Il s'agit de quantités présumées qui pourront faire l'objet d'une précision avec le prestataire désigné ;

- Des **activités complémentaires** aux sessions de coaching pour proposer une dimension pratique et ludique aux candidates. Il peut s'agir de la tenue de conférences, ateliers et autres événements (minimum deux) sur une thématique particulière liée à l'entreprenariat (à titre d'exemple : organiser sa communication en ligne, rechercher des financements alternatifs, gestion durable de son entreprise, soirée de réseautage, etc.), de visites de terrain auprès d'établissements exemplaires ou d'organismes pertinents dans le cadre du coaching proposé et/ou de rencontres avec des acteurs locaux ou de fédérations sectorielles. Ces activités pourront être ouvertes à un plus large public.

With the financial support of the EU.

This publication was produced with the financial support of the European Union. Its contents are the sole responsibility of the Municipality of Etterbeek and do not necessarily reflect the views of the European Union.

alda European Association for Local Democracy

Citizens, Equality, Rights and Values programme

Le programme dans son ensemble sera gratuit pour les participantes et devra avoir lieu entre le 15/09/2023 et le 03/11/2023, pour une durée totale pouvant allant de 4 à 6 semaines. La temporalité exacte – fréquence et durée des sessions – sera à définir avec le prestataire. Cependant, les activités liées au programme doivent impérativement être achevées à la date mentionnée.

Le nombre de participants visé serait de 12 à 30 personnes (en fonction du nombre d'inscriptions), ce qui permettrait l'ouverture a priori de deux groupes, voire trois, au sein de la Maison des Entrepreneurs qui accueillera l'activité, favoriserant l'interactivité et les échanges entre les candidates. Il est donc demandé à l'opérateur de présenter une offre de prix par groupe, en plus du forfait de construction de la formation.

Le programme pourra être proposé aux francophones et néerlandophones, en fonction des participantes inscrites, avec modalités pratiques à définir : formateur·ice bilingue, deux groupes distincts ou encore mise à disposition des supports traduits.

Prix

D'une part, un *forfait* couvrant l'ensemble des prestations du marché ou de chacun des postes.

Celui-ci doit notamment inclure :

- Une maquette de programme avec le détail des activités, ateliers,… le composant et une proposition de planification dans la période visée ;
- Les réunions de préparation au lancement du projet ;
- Le matériel spécifique pour le bon déroulement des activités ;
- Un appui à la préparation et à la sélection des participantes, en collaboration avec les services communaux ;
- Le développement et l'organisation d'activités complémentaires comme prédécrites ;
- La participation à la communication et à la promotion du programme ;
- Une réunion ultérieure d'évaluation ;
- Possibilité de suivi avec les participantes.

D'autre part, une proposition de prix *par groupe* comprenant : la prise en charge des activités du programme par les formateur·ice·s dépêché·e·s par le prestataire (sessions de coaching).

Calendrier prévisionnel

- Date limite pour le dépôt des offres : **28/06/23 – 12h**
- Date d'attribution du marché au Collège des Bourgmestre et Échevins : **12/07/23**
- Réunion de lancement avec le prestataire : **semaine du 17/07/23**
- Période du programme d'accompagnement : **à déterminer entre le 15/09/2023 et le 05/11/2023**

Dépôt des offres

Les offres doivent être envoyées par mail, **pour le vendredi 28/06/23, 12h** au plus tard, à

With the financial support of the EU.

This publication was produced with the financial support of the European Union. Its contents are the sole responsibility of the Municipality of Etterbeek and do not necessarily reflect the views of the European Union.

alda European Association for Local Democracy

Citizens, Equality, Rights and Values programme

Mme Florence Clément aux adresses suivantes : innovett@etterbeek.brussels et emploi@etterbeek.brussels .

Veuillez noter que l'appel d'offres a également été publié sur le site web et les réseaux sociaux de l'administration communale.

Délai de validité des offres

Le soumissionnaire reste lié par son offre pendant un délai de 60 jours calendrier, à compter de la date limite de réception des offres.

Forme et contenu des offres

Le soumissionnaire établit son offre en néerlandais ou en français.

Tous les documents établis ou complétés par le soumissionnaire ou son mandataire sont datés et signés par celui-ci.

Lorsque l'offre est signée par un mandataire, celui-ci mentionne clairement son (ses) mandant(s). Le mandataire joint à l'offre l'acte authentique ou sous seing privé qui lui accorde ses pouvoirs ou une copie de la procuration.

Toutes ratures, surcharges et mentions complémentaires ou modificatives, tant dans l'offre que dans ses annexes, qui seraient de nature à influencer les conditions essentielles du marché, telles que les prix, les délais, les conditions techniques, doivent également être signées par le soumissionnaire ou son mandataire.

Les prix doivent toujours être exprimés en euro.

Documents composant l'offre :

- Une offre de prix complète, forfait + prix de prise en charge par groupe, avec les coordonnées de facturation complètes (nom, numéro d'entreprise, adresse) ;
- Une proposition de programme et de calendrier du programme ;
- Un budget prévisionnel des dépenses liées au programme : formateur·ice·s, ateliers, matériel éventuel, intervenant·e·s, etc. ;
- Un curriculum vitae détaillé avec minimum trois exemples de réalisations similaires.

Motifs d'exclusion et sélection qualitative :

Situation juridique du soumissionnaire (motifs d'exclusion)

* Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

* Les documents suivants sont accessibles par voie électronique et l'adjudicateur se renseignera lui-même :

- Le paiement des cotisations de sécurité sociale à l'ONSS ;

With the financial support of the EU.

This publication was produced with the financial support of the European Union. Its contents are the sole responsibility of the Municipality of Etterbeek and do not necessarily reflect the views of the European Union.

alda European Association for Local Democracy

Citizens, Equality, Rights and Values programme

- La situation juridique (non faillite ou situation similaire) à la BCE ;
- La balance de dettes fiscales (SPF Finances) ;

Capacité technique et professionnelle du soumissionnaire (critères de sélection)

N°	Critères de sélection	Exigences minimales
1	Un curriculum vitae détaillé avec trois exemples de réalisations similaires	Trois exemples de réalisations similaires

<u>Conditions d'attribution</u>

1. Pertinence et originalité du programme proposé ;
2. Coût ;
3. Capacité du soumissionnaire d'atteindre les objectifs préfixés dans le délai d'exécution ;
4. Expérience du soumissionnaire dans le domaine visé et qualité des réalisations similaires valorisées.

Sur base de l'évaluation de ces critères, le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre la plus avantageuse du point de vue du pouvoir adjudicateur.

<u>Conditions de réception, facturation et de paiement conformément à la législation régissant les marchés publics :</u>

À l'expiration du délai de 30 jours qui suivent le jour fixé pour l'achèvement de la totalité des services, il est selon le cas dressé un procès-verbal de réception ou de refus de réception du marché.

Lorsque les services sont terminés avant ou après cette date, il appartient au prestataire de services d'en donner connaissance par envoi recommandé ou envoi électronique assurant de manière équivalente la date exacte de l'envoi au fonctionnaire dirigeant et de demander, par la même occasion, de procéder à la réception. Dans les 30 jours qui suivent le jour de la réception de la demande du prestataire de services, il est dressé selon le cas un procès-verbal de réception ou de refus de réception.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de 30 jours calendrier à compter de la date de la fin totale ou partielle des services, pour procéder aux formalités de réception et en notifier le résultat au prestataire de services.

Le paiement du montant dû au prestataire de services doit intervenir dans le délai de paiement de 30 jours de calendrier à compter de la date de fin de la vérification, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie ainsi que des autres documents éventuellement exigés.

With the financial support of the EU.

This publication was produced with the financial support of the European Union. Its contents are the sole responsibility of the Municipality of Etterbeek and do not necessarily reflect the views of the European Union.

alda European Association for Local Democracy

Citizens, Equality, Rights and Values programme